



Notes pour une allocution de la présidente de l'ACFA, madame Nathalie Lachance

Au Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes
Dans le cadre de son étude sur l'avant-projet de règlement
sur l'usage du français dans les entreprises privées de compétence fédérale

9 juin 2026
SEULE LA VERSION PRONONCÉE FAIT FOI

Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs les membres du Comité,

Je m'appelle Nathalie Lachance et je suis la présidente de l'Association canadienne-française de l'Alberta, l'ACFA. Je suis accompagnée aujourd'hui de notre directrice générale, Isabelle Laurin.

Je vous remercie sincèrement de l'invitation à témoigner devant vous dans le cadre de cette importante étude sur l'avant-projet de règlement sur l'usage du français dans les entreprises privées de compétence fédérale.

En 2026, l'ACFA célèbre son centenaire. Depuis 1926, notre organisme travaille à défendre les droits, les acquis et la vitalité de la francophonie albertaine. Cent ans plus tard, la francophonie albertaine est toujours bien vivante.

Aujourd'hui, plus de 260 000 Albertains et Albertaines sont capables de soutenir une conversation en français. La francophonie albertaine est présente dans toutes les régions de la province. Elle est à la fois une communauté historique et une communauté en forte croissance, notamment grâce à l'immigration francophone.

L'ACFA appuie de façon générale les recommandations formulées par la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada. Nous souhaitons toutefois attirer votre attention sur certaines réalités propres à l'Alberta qui méritent d'être prises en considération dans la désignation des régions à forte présence francophone.

D'abord, nous accueillons favorablement la reconnaissance d'une partie d'Edmonton comme région à forte présence francophone.

Cette reconnaissance est importante. Edmonton demeure le principal pôle institutionnel francophone de notre province. On y retrouve notamment le Campus Saint-Jean, La Cité francophone, le siège provincial de l'ACFA ainsi qu'un vaste réseau d'organismes qui desservent des francophones provenant de l'ensemble de l'Alberta.

Toutefois, la réalité francophone d'Edmonton dépasse aujourd'hui largement les limites du quartier historique francophone. Les francophones résident dans l'ensemble de la région métropolitaine. Les écoles francophones sont présentes dans plusieurs quadrants de la ville. Les institutions et les services desservent un bassin de population beaucoup plus vaste que celui visé par la désignation proposée.

Nous estimons donc que la désignation applicable à Edmonton devrait être élargie afin de mieux refléter le rôle de la capitale albertaine comme principal pôle institutionnel, administratif, économique et communautaire de la francophonie provinciale.

Deuxièmement, nous croyons que Calgary devrait être reconnue comme région à forte présence francophone.

Cette absence est difficile à comprendre.

La région métropolitaine de Calgary compte près d'autant de personnes ayant le français comme première langue officielle parlée que celle d'Edmonton. Près du tiers de la population francophone albertaine réside dans la municipalité de Calgary.

Calgary accueille également de nombreux nouveaux arrivants francophones chaque année. Elle compte neuf écoles francophones, un centre communautaire francophone, un bureau régional de l'ACFA et un réseau dynamique d'organismes communautaires.

Le gouvernement du Canada a lui-même reconnu cette réalité en désignant Calgary comme communauté francophone accueillante.

À notre avis, Calgary répond clairement aux objectifs poursuivis par le règlement et devrait être reconnue comme région à forte présence francophone.

Enfin, nous souhaitons souligner l'importance de reconnaître les communautés francophones historiques.

La francophonie albertaine ne se limite pas à Edmonton et à Calgary. Des communautés comme Saint-Albert, Saint-Paul, Plamondon, Lac La Biche, Falher, Donnelly, Rivière-la-Paix, Legal, Morinville ou Beaumont ont joué un rôle fondamental dans le développement de notre province et continuent aujourd'hui de contribuer à la vitalité du français.

Nous croyons également qu'il est essentiel d'intégrer un véritable principe de non-recul afin que les droits linguistiques acquis ne puissent être remis en question à la suite de simples fluctuations statistiques.

En conclusion, l'ACFA formule cinq recommandations principales. Permettez-moi de les rappeler brièvement :

- Premièrement, élargir la désignation applicable à Edmonton.
- Deuxièmement, reconnaître Calgary comme région à forte présence francophone.
- Troisièmement, reconnaître les communautés francophones historiques.
- Quatrièmement, intégrer un mécanisme de non-recul.
- Cinquièmement, prévoir une révision régulière du règlement.

Nous croyons que ces ajustements permettraient de mieux refléter la réalité des communautés francophones de l'Alberta et de contribuer à l'épanouissement durable des communautés francophones partout au pays. Nous invitons donc le Comité à recommander des mesures concrètes en ce sens.

Je vous remercie de votre attention et nous sommes disponibles pour répondre à vos questions.